

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 6 NOVEMBRE 2019

N° 2019-08-06

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134
Présents (mini 30) : 44
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253
Présentes : 61
Exprimées par pouvoirs : 80
Total (mini 128) : 141
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

1 représentant des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN

40 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Véronique CHAUVET, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Sébastien DUPOUX, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Laurent HARO, Myriam HUGUES, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Catherine NESTEROVITCH, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Nicolas SOULIER, Jean SCHÜLER, Christian THIRIOT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Jeannie DENIEAULT et Jean-Charles MATHIEU à André AUBERIC, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Dominique GUEYTTE à Christian BARTHEYE, Olivier CADIER à Claude BAS, Pierre COMBES et Robert GIVAUDAN à Sébastien BERNARD, Sylvie LAMBERT à Michel COUBAT, Claude THOMAS à Sébastien DUPOUX, Abel RIXTE et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Dominique MALLIE à Didier GIREN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, Guy FAURE et Marc GUERIN à Valéry LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD à Henriette MARTINEZ, Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Corinne MOULIN, Patrice RIVET à Roland PEYRON, Pierre SCHIAZZA à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA et Philippe SCHOEFFERT à Éric RICHARD, Michel GREGOIRE à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Béatrice ALLIROL, Eliane BARREILLE, Pascal BLANC, Christian GODART, Marie-Pierre MOUTON, Marc ROLLET suppléant.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED Antenne Baronnies en Drôme provençale), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Accompagnement des syndicats de producteurs (phase 3) - Budget et plan de financement prévisionnel

Le Président expose :

Suite à la sollicitation de plusieurs syndicats de producteurs, le Parc a décidé de mettre en place il y a 2 ans et demi un accompagnement des syndicats de producteurs pour la mise en œuvre d'un plan de communication et de valorisation de leurs productions agricoles. Depuis 2017, le Parc a créé un poste de chargée de projet Valorisation des productions.

Cette action a bénéficié du financement de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER Une Autre Provence et du Conseil Départemental de la Drôme sur une durée de 36 mois.

Ces deux premières phases ont permis d'accompagner les syndicats de producteurs dans la co-construction d'un plan de valorisation et la réalisation d'actions de promotions. Afin de poursuivre les actions engagées et de renforcer la dynamique impulsée, il est proposé de prolonger cet accompagnement sur une troisième phase de 18 mois. De manière similaire, le travail spécifique pour chacun des syndicats identifiés, ainsi que la mise en œuvre d'actions transversales représentent un temps de travail estimé à 0,7 ETP.

Pour la période d'avril 2020 à septembre 2021, soit 18 mois, le Président propose le budget et le plan de financement prévisionnels suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant €
Salaire chargé pour l'animation du programme (0,7 ETP sur 18 mois)	41 400 €	Europe – Programme Leader (FEADER)	48 872 €
Outils de communication (prestations de conception et réalisation)	17 500 €		
Prestations extérieures intégrant prestations photographiques, inscription et participation à un salon professionnel, prestations nécessaires à l'organisation de manifestations de promotion des productions, organisation d'un voyage de presse...	14 000 €	Conseil Départemental de la Drôme ou Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 218 €
Frais de déplacements	1 000 €	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales	19 020 €
Coût indirect (15% des salaires chargés)	6 210 €		
Montant total	80 110 €	Montant total	80 110 €

Le Président propose que la part d'autofinancement des actions spécifiques à certains syndicats de producteurs soit prise en charge par chacun d'eux et qu'une convention technique et financière soit signée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du président
- **Valide** le budget et le plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Une Autre Provence et une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme conformément au plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération,

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

